



DEMANDE DE BAISSSE DE PENSION ALIMENTAIRE

Par **nana200920012**, le **27/01/2013** à **06:46**

BONJOUR;
Mon mari souhaite faire une demande de baisse de pension alimentaire actuellement de 200e nous avons deux enfants les charges sont enormes nous avons des difficultes financiere on beneficie de laide de la caf et il n y a plus que son salaire.
Nous avons peur de faire la demande aupres de la JAF et qu'il est augmentation ou refus son ex travaille a eu un autre enfant.
Que prend en compte la JAF nous somme depuis 6mois a decouvert taxe d'habitation non payee a ce jour 800e 200euro de retard de pension elle est au courant et a accepte c'est dur on s'en sort plus mon mari subviendra toujours au besoin de son enfant mais aujourd'hui 200e c'est enorme sachant que cela fait 10ans maintenant qu'il a toujours payer sans pb mais la vie a changer
merci de votre aide et comprehension

Par **cocotte1003**, le **27/01/2013** à **12:45**

Bonjour, vous pouvez à tout moment saisir le JAF pour faire réviser les droits de garde et la pension si vous pouvez prouver un changement de situation de votre part ou de celle de la mère. Le tribunal se saisit avec ou sans avocat, cordialement